



SYNDICAT CGT

du CONSEIL DEPARTEMENTAL

11 rue François Chénieux CS 83112
87031 LIMOGES CEDEX1

Permanence du mardi au vendredi

- ☐ 05.44.00.11.95 – portable : 06 18 08 13 93
- blog : cgt-cd87 cgt@haute-vienne.fr

Synthèse des informations sur les sujets abordés lors du CHSCT du 15 avril, du Comité technique du 16 avril et des visioconférences des 2 et 10 avril 2020.

LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR ABORDÉS AU COMITÉ TECHNIQUE ET AU CHSCT SONT LES MÊMES.

- Point sur les gels hydroalcooliques et les masques ;
- point sur l'activité logistique ;
- organisation des services pour les missions prioritaires assurées dans le cadre du plan de continuité des activités ;
- missions prioritaires assurées par la sous-direction des risques.

LES INTERROGATIONS DE LA CGT

- le déconfinement ;
- les moyens de protection ;
- les ASSFAM ;
- les congés et les RTT ;
- les dates importantes.

Le Président a ouvert les débats en nous faisant part de ses inquiétudes. Il estime que la situation est grave. Le Conseil Départemental va perdre des recettes liées à la baisse : de l'activité économique, des droits de mutation. Il n'est pas certain que le fonds de compensation soit maintenu au même niveau. L'administration a estimé à 20 millions d'euros la baisse des recettes en 2020 pour le Département.

Le Président estime que la Fonction Publique joue pleinement son rôle de service public de proximité à destination des plus vulnérables. Elle est présente, réactive, et reconnue comme indispensable.

Le Président souhaite que la reprise du 11 mai 2020 se fasse en concertation avec les représentants des personnels. Il faudra qu'elle soit progressive. La priorité pour la reprise sera de mettre les agents du

Conseil Départemental dans la meilleure situation de sécurité sanitaire.

Le Département a dépensé 400 000 € pour l'achat de 500.000 masques. La répartition s'effectue en collaboration avec l'ARS (agence régionale de santé) et la Préfecture. La distribution se fait essentiellement à destination des soignants du CHU, des EPHAD mais aussi pour le service de portage des repas à domicile, pour les établissements qui reçoivent des personnes atteintes d'un handicap et pour les associations d'urgence alimentaire. Une petite part alimente un fonds de roulement réservé aux agents du Conseil Départemental.

Pour assurer la reprise du 11 mai 2020 en toute sécurité, le Président a commandé 3000 masques en tissus et des masques visière à des fabricants locaux.

La solution hydroalcoolique est fabriquée par le Laboratoire Départemental pour les agents de la collectivité, pour le drive fermier, les EPHAD et les lieux de vie qui accueillent les enfants de nos soignants.

La collectivité met également des agents du Département à disposition du CHU (techniciens du Laboratoire Départemental et infirmières), des EPHAD (agents des collèges) et du CDEF (éducateurs).

Aujourd'hui, il y a de nombreux cas avérés (difficile à chiffrer car il y a peu de tests) répartis sur le territoire. 1/3 des communes dénombrent au moins un cas.

On dénombre 8 décès en EPHAD et 12 au CHU. Dans certaines EPHAD la situation est estimée critique.

Le Président remercie tous les acteurs présents au travail et tout particulièrement les ASSFAM, pour lesquelles il a pris la décision d'augmenter de 3 € l'indemnité d'entretien pour tous les enfants, ceci sur une période de 3 mois à compter du 1er avril 2020.

La CGT regrette que la date de prise en compte de cette augmentation ne soit pas celle du début du confinement soit le 16 mars 2020. En page 3 vous

avez un paragraphe complet sur les ASSFAM.

1er SUJET : POINT SUR LE GEL HYDROALCOOLIQUE ET LES MASQUES

Remarque CGT : Nous avons demandé à ce que le gel hydroalcoolique soit produit en quantité suffisante pour satisfaire la demande des agents qui souhaiteraient en faire usage dans le cadre de leur travail. Il est indispensable que la solution hydroalcoolique soit disponible pour tous les agents.

Réponse de l'administration : les demandes qui remontent des services sont satisfaites.

Demande : La CGT a également demandé que soit mis à la disposition des agents des sprays anti bactériens, anti viraux ainsi que des lingettes. Il est rassurant et indispensable pour les agents d'avoir accès à un produit désinfectant pour la vie quotidienne au travail : utilisation de la photocopieuse, d'un stylo, un doute sur une souris, une poignée de porte ou d'armoire, un dossier, une chemise plastique voire un véhicule.

Réponse de l'administration : cela a été pris en compte, un point sera fait avec les chefs de service pour procéder comme dans les MDD sociales et à l'HDD. Sur d'autres sites, les locaux de stockage des produits d'hygiène resteront accessibles aux agents afin qu'ils puissent utiliser ces produits désinfectants.

Questions : est-il prévu des masques pour les agents d'entretien et pour les ASSFAM?

Réponse de l'administration : Le Président souhaite que chaque agent soit équipé d'un masque. Si les agents d'entretien en font la demande ils en seront dotés, quand aux ASSFAM il suffit de les demander dans les MDD sociales.

Il faut rappeler que la position initiale de l'administration était « pas de masque pour tous, on reste sur les gestes barrières dans les services sans contacts avec les usagers. Il faut faire du cas par cas ».

Remarque de la CGT : la Direction générale de la santé et l'Académie de médecine estime qu'il est indispensable pour bien se protéger de porter un masque.

Nous estimons que la commande de 3000 masques réutilisables en tissus est insuffisante. Nous avons approximativement 2000 agents au Département, il faudrait au moins deux masques pour chaque agent.

2ème SUJET: POINT SUR L'ACTIVITÉ LOGISTIQUE

Peu de remarques ont été effectuées. Une question a été portée par le CHSCT sur la sécurité incendie à l'HDD.

L'administration nous explique que nous sommes passés en ERP de la 1ère catégorie à la 5ème catégorie (Établissement Recevant du Public). Les dispositions particulières en terme de sécurité incendie ne sont plus les mêmes. Une information sur

les consignes en vigueur sera effectuée auprès des directeurs de service.

Un protocole et des méthodes de désinfection pour l'entretien des locaux dans les MDD sont en cours d'écriture.

3ème SUJET: ORGANISATION DES SERVICES POUR LES MISSIONS PRIORITAIRES ASSURÉES DANS LE CADRE DU PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

Dans le sujet ci-dessus, l'administration décrit l'organisation service par service. Nous vous invitons à lire attentivement le document afin de comparer la réalité des pratiques avec la théorie.

Le PCA nous donne une idée de ce que devrait être l'organisation des services. **Pour prendre connaissance du PCA aller dans le menu du blog, cliquez sur « infoscovid » et ensuite sur « infos Conseil Départemental COVID-19 »**

Globalement le PCA est stabilisé. A notre connaissance il y a une bonne rotation des agents dans les services qui ont des missions prioritaires. Des agents sont en télétravail, d'autres sont en ASA (Autorisation Spéciale d'Absence) et sont confinés ; soit parce que leurs missions ne nécessitent ou ne permettent pas le télétravail ou sont de santé fragile. Le principe est de confiner un maximum de personnes.

Au total, en présentiel, il y a plus ou moins 300 personnes CDEF compris. La collectivité arrive à s'organiser tant bien que mal.

Progressivement, le Département va relancer certaines activités. C'est déjà le cas de l'Atelier départemental. L'atelier prépare le matériel nécessaire à la future campagne de fauchage et effectue l'entretien indispensable des véhicules légers. Un protocole de reprise d'activité a été rédigé. **Pour en prendre connaissance des protocoles, il faut aller dans le menu du blog, cliquez sur « infoscovid » et en suite sur « protocoles de reprise de travail COVID-19 ».**



Le Département va également mettre en œuvre le fauchage à partir du 4 mai 2020 afin de réaliser la passe de sécurité, l'accompagnement de chantiers effectués par des entreprises privées et préparer la réouverture des collèges. Le protocole pour la reprise du fauchage est également sur le blog.

Les protocoles servent à s'adapter avec un maximum

de sécurité pour les agents à la reprise du travail.

Remarque de la CGT : ni les membres du CHSCT, ni ceux du CT n'ont été sollicités pour l'écriture des protocoles. La CGT a juste obtenu que les syndicats en soient destinataires.

4ème SUJET: MISSIONS PRIORITAIRES ASSURÉES PAR LA SOUS-DIRECTION DES RISQUES

Les acteurs de la prévention des risques sont sur le pont. Ils conseillent les cadres sur les précautions à prendre pour protéger les agents de la contamination du COVID-19.

Notre psychologue du travail continue les entretiens pour maintenir le contact avec nos collègues qui en éprouvaient le besoin déjà avant le confinement. Il y a peu de sollicitation de la part d'agents en difficultés dans le cadre du COVID-19.

La CGT s'inquiète : Nous avons appris que l'administration a mis à disposition du CHU l'infirmière de santé au travail à hauteur de 60%. Nous allons vers la reprise du travail avec son lot d'inquiétudes. Avec 40% de présence aura-t-elle la possibilité de remplir sa mission dans une période particulièrement difficile pour les agents ? Nous avons un doute.

LE DÉCONFINEMENT ET LA REPRISE

Aujourd'hui le déconfinement et la reprise de travail sont les préoccupations principales des agents de la collectivité.

Le calendrier de déconfinement est extrêmement flou, les annonces contradictoires sont nombreuses.

À ce sujet le Département nous indique qu'il se fera selon les règles sanitaires en vigueur nationalement. Nous espérons que la collectivité ira plus loin que les préconisations du Gouvernement qui dit tout et son contraire.

Le président souhaite que la reprise pour le 11 mai se fasse en concertation avec les représentants des personnels. Il faut qu'elle soit progressive. La priorité pour la reprise sera de mettre les agents du Conseil Départemental dans les meilleures situations de sécurité sanitaire.

La CGT souhaite également que la doctrine de reprise soit claire et concertée. Pour l'instant nous sommes informés des décisions mais pas associés alors que nous avons demandé d'être destinataires des protocoles avant leur application.

Un CHSCT nous est proposé le 6 mai 2020, pratiquement à la veille de la fin du confinement et de la reprise. La CGT souhaite que les agents fragiles puissent être équipés en priorité pour le télétravail.

LES MOYENS DE PROTECTIONS

Il est indispensable de mettre à la disposition des agents du département l'ensemble des moyens de protections nécessaires pour travailler dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire. Nous n'accepterons pas que l'aspect financier prenne le pas

sur la sécurité.

Il est indispensable que la solution hydroalcoolique, les masques, les gants, les sur-blouses et autres équipements soient à la disposition des agents en quantité suffisante.

LES ASSFAM

Le Président se dit être conscient de la situation des ASSFAM. Il salue leur engagement, celui des collègues en territoire qui continuent à faire le lien avec elles et aussi les collègues qui sont à l'Hôtel du Département. Il se dit être fier du secteur de la protection de l'enfance.

La CGT explique que les ASSFAM sont en ce moment enseignants, psychologues, soignants, partenaires de jeux, assistants familiaux tout en étant en situation de confinement. Ce contexte anxiogène, sans la moindre pose, disponible H 24. mérite bien mieux que 3 euros de plus par jour et par enfant. Ce montant est sensé couvrir les frais supplémentaires occasionnés par le confinement.

Le sentiment de la CGT : Les 3 euros couvrent à peine les dépenses induites pour un accueil en continu. La charge de travail supplémentaire des assistants familiaux depuis le 16 mars et au moins jusqu'au 11 mai ne nous semble pas être prise en considération. Cela tranche avec le discours du Président à leur sujet. De plus, ces agents seront les plus exposés lors de la fin du confinement et la réouverture des établissements scolaires.

Entre les enfants fugueurs, les écoliers réfractaires à toute discipline, les droits de visite avec des parents en difficultés, il sera extrêmement difficile d'assurer de façon efficace la sécurité des assistants familiaux.

Nous sommes très loin de la prime possible de 1000 € instaurée par le gouvernement pour TOUS les agents de la Fonction Publique qui travaillent pendant la période de confinement.

LES CONGÉS ET LES RTT

Une note de l'administration nous présente les modalités pour solder les congés de 2019, pour les RTT et l'utilisation du CET. **La note de l'administration sur les RTT et les CA est sur le blog. Cliquez sur « infoscovid19 » dans le menu, puis sur « infos Coseil Départemental COVID-19 ».**

Le discours de l'administration est le suivant : « nous nous assurerons qu'il n'y a pas de fait d'opportunité. Nous incitons les agents à prendre des RTT et des congés pendant la période de confinement. Cette position peut être évolutive en fonction de jours de confinement ».

L'administration nous dit qu'il faut s'interroger sur la reprise et la capacité à effectuer nos missions et en même temps gérer les CA qui restent de 2019, ceux de 2020 et les RTT. Elle nous explique que cette note permet de fixer des règles et de trouver une logique d'équité.

En ce qui concerne l'ordonnance 2020-430 du 15 avril 2020 à propos des RTT et des CA (disponible sur le blog dans veille juridique) aucune décision n'a été prise

pour sa transposition au CD 87. L'administration nous fait savoir, qui si nous faisons preuve de responsabilité dans la gestion de nos congés et RTT, cela devrait suffire.

Pour les agents qui par leurs missions n'ont pas pu prendre leurs CA, ou les agents qui ont connu des périodes d'arrêt de travail, les situations seront examinées au cas par cas.

Un DGA nous fait remarquer que pour les fonctionnaires les débats sur les CA et les RTT n'ont pas lieu d'être, car aujourd'hui la question pour beaucoup de salariés est de savoir si à la sortie de cette crise ils auront encore un emploi. Il faut qu'on fasse preuve de décence.

Chacun appréciera, mais nous ne souhaitons pas réagir à ces propos pour l'instant. Le temps viendra pour faire le point sur la façon dont la gestion de cette

crise aura été réglée et vécue par l'ensemble des agents de la collectivité.

DATES IMPORTANTES

- L'administration nous convie à un CHSCT le **6 mai 2020**. Le sujet principal sera la présentation du projet de plan de reprise d'activités (PRA) des services départementaux et des protocoles transversaux permettant d'assurer la sécurité sanitaire des personnels et des usagers.
- Les grandes CAP sont prévues pour le jeudi **28 mai 2020**.
- Un Comité technique est prévu pour le mardi **2 juin 2020**.

**POUR TOUTES LES QUESTIONS, QUELQUE SOIT LE SUJET,
LA CGT SE TIENT À VOTRE DISPOSITION.**

**NOUS TENONS UNE PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE AU 06 18 08 13 93
TOUS LES JOURS DE LA SEMAINE.**

**NOUS ALIMENTONS JOURNELLEMENT NOTRE BLOG « cg-t-cd87 » AFIN
DE VOUS APPORTER LE MAXIMUM D'INFORMATIONS.**

**PENDANT CETTE PÉRIODE DIFFICILE NOUS SOMMES À VOS COTÉS
QUE VOUS SOYEZ SYNDIQUÉS OU NON.
N'HÉSITÉS PAS CONTACTER.**